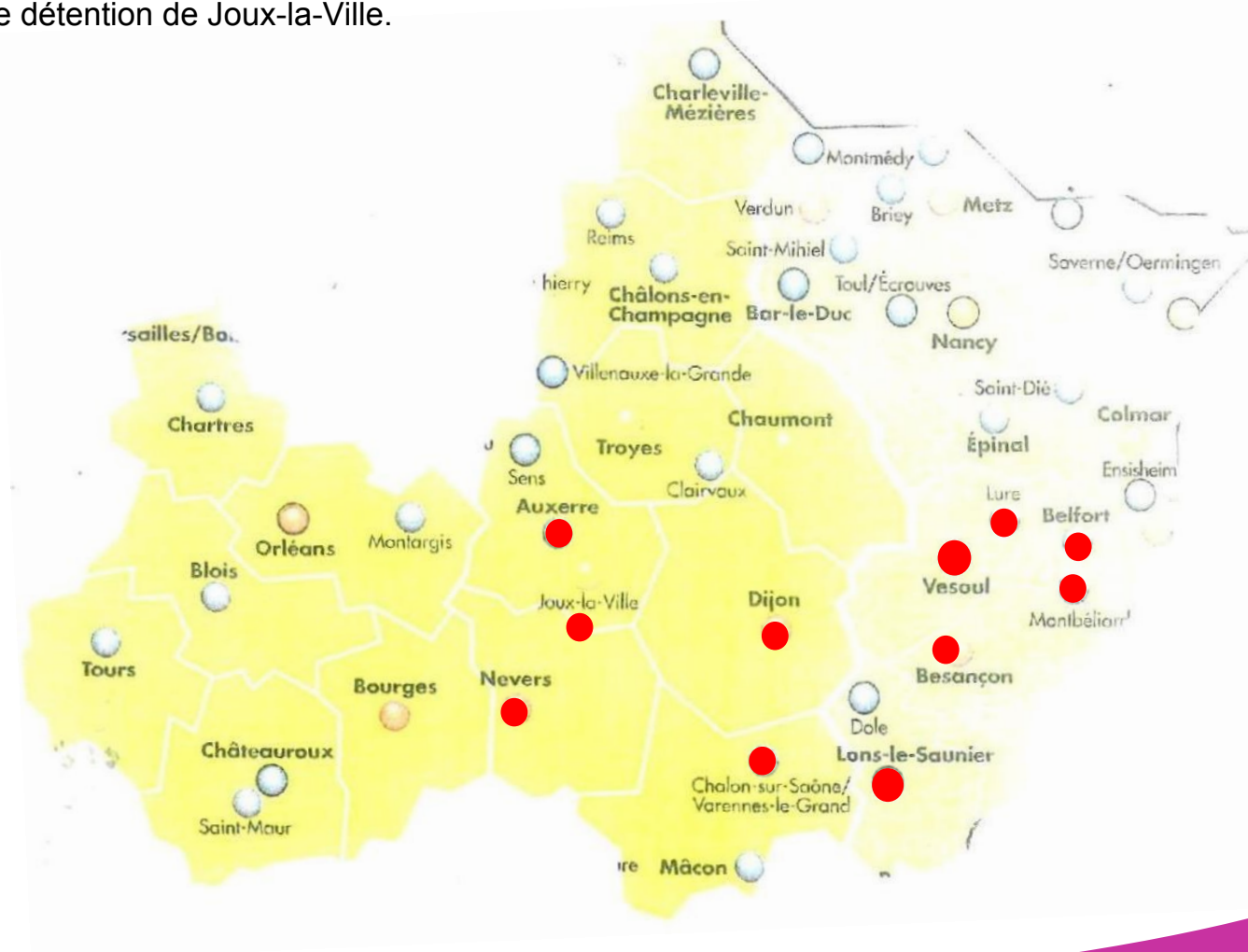


LES PARTENARIATS

- Unité Sanitaire Somatique (UCSA),
- CSAPA (Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie),
- SPIP (Service d'Insertion et de Probation Pénitentiaire),
- ULE (Unité Locale d'Enseignement),
- PJJ (Protection Judiciaire de la Jeunesse)
- Administration pénitentiaire.

LE RESEAU REGIONAL DE SOINS EN MILIEU CARCERAL

L'USP niveau 2 (SMPR) a une mission de coordination régionale. Elle permet notamment, l'accueil de personnes placées sous main de justice de la région Bourgogne-Franche-Comté : les Maisons d'arrêt de Dijon, Auxerre, Lons-le-Saunier, Lure, Besançon, Montbéliard, Vesoul, Nevers, Belfort, le centre pénitentiaire de Varennes-le-Grand, le centre de détention de Joux-la-Ville.



USP niveau 2 (SMPR)

Unité Sanitaire Psychiatrique

L'USP niveau 2 (SMPR) est un service d'hospitalisation à temps partiel dédié à la population pénale. Rattaché au Centre Hospitalier La Chartreuse et implanté dans la Maison d'Arrêt de Dijon, il comprend une unité d'hospitalisation de jour et une activité Centre Médico-Psychologique / Centre d'Accueil Thérapeutique à Temps Partiel (CMP / CATTP).



USP niveau 2 (SMPR)

Maison d'Arrêt

72 bis rue d'Auxonne, 21033 Dijon

Secrétariat : 03 80 67 61 65

Fax : 03 80 67 08 38

Cadre de Santé : 03 80 67 08 36

Horaires d'ouverture :

8h00 - 18h00

du lundi au vendredi

8h00 - 12h00

samedi, dimanche et jours fériés



LES MISSIONS

- Mettre en œuvre toute action de prévention, de diagnostic et de soins psychiatriques courants au bénéfice de l'ensemble de la population incarcérée à la Maison d'Arrêt de Dijon où il est implanté,
- Prodiguer par l'hospitalisation de jour, les traitements psychiatriques intensifs et appropriés à toute personne détenue, homme prévenu ou condamné, qui le nécessite, incarcéré à Dijon ou en région pénitentiaire Bourgogne-Franche-Comté.

Ces missions s'effectuent dans le respect du secret médical.

LES MODALITES DE PRISE EN CHARGE

Prise en charge hôpital de jour avec hébergement :

- Ateliers thérapeutiques, en individuel ou de groupe,
- Suivi médical, psychologique, infirmier et social.

Prise en charge des personnes détenues (hommes, femmes, mineurs) en soins ambulatoires :

- Entretien d'accueil pour tous les arrivants à la Maison d'Arrêt,
- Consultations individuelles ambulatoires (médecins, psychologues, infirmier (ère)s) avec prescriptions médicamenteuses si besoin, entretiens à visée psychothérapique.
- Activités de groupe.

LES CONDITIONS D'ACCUEIL

La prise en charge à l'USP niveau 2 (SMPR) relève d'une indication médicale et requiert le consentement écrit du patient.

Un dossier d'admission est demandé pour les personnes détenues dans un autre établissement pénitentiaire.

LA CAPACITE D'ACCUEIL

Quartier séparé de la détention composé de 20 places en cellules d'hébergement.

L'EQUIPE

L'équipe pluridisciplinaire est constituée des catégories professionnelles suivantes :

- Médecin Psychiatre Chef de service,
- Médecins Psychiatres,
- Interne en psychiatrie,
- Psychologue,
- Ergothérapeute,
- Assistante socio-éducative,
- Infirmier(ère)s ,
- Cadre de santé paramédical,
- Assistante Médico-Administratif (AMA).